

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005
SEPTIÈME ANNÉE N° 664 DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« La société est comme un navire ; tout le monde doit contribuer à la direction du gouvernail. »

Henrik Ibsen

Suivez Nous sur }
facebook

LA LOI DE FINANCES

POUR 2013

BIEN ELOIGNÉE

DES PRIORITÉS

ET EXIGENCES

GUADELOUPÉENNES

LES RODOMONTADES

BUDGÉTAIRES

DE VICTORIN LUREL

À LA UNE

LE BUDGET FRANÇAIS 2013 CONTRE LA GUADELOUPE ET LES AUTRES COLONIES FRANÇAISES

Le conseil des ministres français a adopté vendredi la loi des finances pour 2013. Un "budget de combat" et "de conquête", selon Jean-Marc Ayrault. Un budget "porteur de redressement", selon François Hollande. Un budget qui, en tout cas, prévoit un effort de rigueur historique. La France prévoit d'économiser 36,9 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 3% du PIB en 2013, dont plus de 24 milliards de hausses d'impôts, mais renonce à revenir au strict équilibre budgétaire en 2017.

Ce plan de rigueur comprend pour l'an prochain 20 milliards d'euros de prélèvements nouveaux (10 sur les ménages, 10 sur les entreprises), en sus des 4,4 milliards déjà votés durant l'été, 10 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat et 2,5 milliards sur les dépenses d'assurance maladie. Le projet de loi de finances sera complété lundi par le budget de la Sécurité sociale.

Conformément aux orientations définies par le Premier ministre pour la préparation du budget, les dépenses de l'Etat, hors dette et pensions de retraite, sont stabilisées en valeur en 2013 au niveau de la loi de finances initiale 2012. En conséquence, les dépenses de l'Etat (hors dette et pensions) seront strictement égales au niveau fixé en 2012, malgré l'augmentation des prix (1,75 %). La mise en œuvre de ce principe a exigé de la part de l'ensemble des ministères des efforts importants afin de dégager des économies, permettant à la fois de contenir l'évolution naturelle de certaines dépenses et de financer les priorités du gouvernement. Par ailleurs, la charge de la dette s'inscrit en baisse en 2013 (-3,9 % par rapport à la loi de finances initiale 2012). Cette situation résulte des conditions favorables auxquelles la France emprunte sur les marchés. Cette économie sur la charge de la dette vient intégralement réduire le déficit budgétaire. La dette publique battra un nouveau record en 2013, à 91,3% du PIB selon la nouvelle prévision revue à la hausse, avant de commencer à refluer en 2014. Les dépenses publiques resteront stables à 56,3% du PIB en 2013 puis reculeront chaque année jusqu'en 2017. Globalement, elles n'augmenteront en volume, c'est-à-dire en plus de

l'inflation, que de 0,7% par an entre 2013 et 2017, au lieu de 0,8% prévu jusqu'ici. Pour créer 11.000 postes dans les missions "prioritaires" (éducation, sécurité, emploi), 12.298 postes de fonctionnaires seront supprimés dans les autres ministères en 2013. Enfin, l'inflation serait de 2% cette année puis 1,8% l'an prochain. La dette publique, elle, atteindra le niveau record de 90,6% du PIB l'an prochain, après 89,7% cette année.

Pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, les concours aux collectivités locales sera stabilisée en 2013. Ils s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations:

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l' « enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales est stabilisée en valeur, c'est-à-dire que son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros). En revanche, les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues. Au total, les concours de l'Etat aux collectivités locales augmentent globalement de 120 millions d'euros par rapport à 2012. Compte tenu de l'évolution tendancielle de ces dépenses, estimée par la Cour des Comptes à environ 500 millions d'euros, cette évolution correspond à un effort de près de 400 millions d'euros réalisé par les collectivités locales. Cet effort s'accompagne d'un renforcement de la péréquation

Dans le domaine des recettes, l'impôt sur le revenu va augmenter de 3,5 milliards d'euros, en raison de la taxation accrue des revenus du capital, du plafonnement du quotient familial et de la création d'une tranche à 45% pour les revenus supérieurs à 150.000 euros par part. En outre, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est relevé pour un milliard d'euros et la "contribution exceptionnelle à 75% sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros" apportera 200 millions. Un plafonnement, sorte de bouclier fiscal, sera toutefois rétabli pour éviter que le cumul des impôts directs nationaux ne dépasse les trois quarts des revenus d'un contribuable. Mais ses simulations ne tiennent pas compte des hausses

d'impôts déjà votées pour 2013 par l'ancienne majorité (gel du barème de l'impôt sur le revenu) ou par l'actuelle (refiscalisation des heures supplémentaires et cotisations retraite), qui touchent aussi les classes moyennes et populaires. Les prélèvements obligatoires vont atteindre des sommets, passant de 44,9% du PIB cette année à 46,3% l'an prochain. Un niveau record de 46,7% sera atteint en 2015.

Ces efforts, sur la base d'une hypothèse de croissance de 0,8% l'an prochain puis de 2% par an jusqu'en 2017, doivent permettre de réduire le déficit public (Etat, Sécurité sociale et collectivités locales) à 3% du produit intérieur brut (PIB) en 2013. En revanche, l'équilibre promis par le président François Hollande pour la fin du quinquennat est abandonné: le déficit public serait encore de 0,3% en 2017. Le déficit zéro ne serait atteint qu'en termes "structurels", c'est-à-dire sans tenir compte de la conjoncture, conformément au nouveau traité européen en cours de ratification. L'objectif de 4,5% pour cette année est maintenu, même si Bercy fait état d'un léger dérapage du budget de l'Etat pour 2012 constaté depuis l'été en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu. Le déficit de l'Etat devrait finalement atteindre 83,6 milliards d'euros à la fin de l'année, soit 2,4 milliards de plus que prévu. Il doit être réduit à 61,6 milliards en 2013.

Le gouvernement table sur une croissance de 0,8% en 2013, après +0,3% cette année. Mais les experts doutent que la croissance française soit si dynamique, vu la conjoncture économique en zone euro. Le consensus des économistes se situe autour de 0,5 % voire un peu moins dans les toutes dernières études. Certains évoquent même une croissance quasi nulle.

Le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, a aussi présenté ce vendredi le budget de la mission Outremer du projet de loi de finances 2013. Selon son communiqué, les crédits de la mission Outre-mer s'inscrivent en progression significative de 4,5% en autorisation d'engagement (AE), soit 2,16 milliards d'euros et de 5% en crédits de paiement (CP), soit 2,01 milliards d'euros.

Le programme "emploi outre-mer" (1,35 milliard d'euros en autorisation d'engagement ; 1,34 milliard d'euros en crédits de paiement) augmente de près de 7 % en AE et de 4,1 % en CP par rapport au budget 2012.

Le programme "conditions de vie outre-mer" (0,8 milliard d'euros en autorisation d'engagement ; 0,7 milliard d'euros en crédits de paiement) progresse, quant à lui, de 0,6 % en AE et de 6,9 % en CP.

Ce budget s'articule autour de quatre priorités :

◆ le logement social et l'amélioration de l'habitat, avec la remise à niveau de la ligne budgétaire unique (LBU), qui doit redevenir le socle du financement de cette politique publique. Les crédits de paiement passent de 214 millions d'euros en 2012 à 227 millions d'euros en 2013.

◆ La relance de l'investissement public, avec un plan de rattrapage des investissements publics doté de 50 millions d'euros en 2013 .

◆ l'insertion professionnelle de la jeunesse, avec l'accompagnement de la montée en puissance du service militaire adapté (SMA) qui doit concerner chaque année 6.000 jeunes des outre-mer. En outre, les moyens consacrés à la formation en mobilité et à la continuité territoriale sont maintenus à hauteur de 74 M€.

◆ L'augmentation de 8 % du financement des exonérations de charges qui concourent directement à l'emploi et à la compétitivité des entreprises ultramarines.

LES RÉACTIONS ET COMMENTAIRES EN GUADELOUPE :

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dès vendredi a publié le communiqué qui suit :

« Le conseil des ministres français a adopté le projet de loi des finances pour 2013 présenté par les ministres de l'économie et des finances et du budget . Il sera complété lundi par le budget de la Sécurité sociale .

L'objectif principal de ce projet est de ramener le déficit public de la France à 3 % de PIB en 2013 avec une croissance de 0,8 %. L'exécutif prévoit donc un effort de redressement budgétaire de 2 points de PIB (environ 40 milliards). Il s'appuiera aux deux-tiers sur des hausses de prélèvements obligatoires et à un tiers sur des réductions des dépenses publiques .Ce budget 2013 comprend ainsi 15,8 milliards de hausses d'impôts, qui seront complétées par 4 autres milliards de prélèvements inscrits dans le budget de la Sécurité sociale (taxes sur la bière, cotisations des indépendants, des frontaliers suisses, etc.), pour parvenir ainsi à 20 milliards d'impôts. Sur les 15,8 milliards de hausses d'impôt , 9,6 milliards pèseront sur les entreprises, essentiellement sur les plus grandes. Le reste concernera les ménages (6,2 milliards), avec en particulier une

progressivité beaucoup plus grande de l'impôt sur le revenu et le gel du barème, relèvement de l'impôt de solidarité sur la fortune et contribution exceptionnelle à 75% sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros. Du côté des dépenses, 10 milliards d'économies sont prévues sur les dépenses de l'état et 2,5 milliards sur les dépenses d'assurance maladie. Les dépenses publiques resteront stables à 56,3% du PIB en 2013 puis reculeront chaque année jusqu'en 2017. Globalement, elles n'augmenteront en volume, c'est-à-dire en plus de l'inflation, que de 0,7% par an entre 2013 et 2017, au lieu de 0,8% prévu jusqu'ici. La purge est donc sévère et vient sanctionner des années de dérives financées par des emprunts qui coûtent de plus en plus chers. Les choix opérés ne sont pas les meilleurs. Par exemple, ce budget repose sur une hypothèse de croissance de 0,8% en 2013. Or, le consensus des économistes se situe plutôt autour de 0,5%. Certains évoquent même une croissance quasi nulle. Si la croissance n'est pas au rendez-vous, il faudra économiser encore plus pour tenir l'objectif d'un déficit à 3% du PIB.

La Guadeloupe dont l'objectif principal et essentiel est de construire une économie équilibrée, viable capable de produire suffisamment de richesse et d'emplois afin de lui permettre d'assurer sa liberté se trouve engager malgré elle dans une croisade contre le déficit et l'endettement qui n'est pas son affaire. Elle continue de payer très cher l'intégration forcée à l'Europe et à la France, le choix de l'euro et une absence de pilotage économique sérieux et concerté, tout ceci contre de soit disant avantages financiers qui ne font que l'enfoncer dans son incapacité à produire de la richesse. Les cris de victoire de VICTORIN LUREL sur la préservation de la niche fiscale outre mer sont de la démagogie et font rire car dans le même temps les riches contribuables qui la financent traditionnellement sont à nouveau assommés par des augmentations d'impôts.

Pour mener la politique budgétaire et fiscale qui vont lui permettre d'atteindre cet objectif d'une forte croissance d'une économie restructurée, elle a besoin de mobiliser l'argent public, d'orienter les investissements privés vers les secteurs de création de richesse et d'un bon niveau de performance du système économique actuel afin de favoriser les nécessaires transitions. Or, le projet du gouvernement va gravement perturber le fonctionnement de l'économie guadeloupéenne. Les collectivités locales de la Guadeloupe vont subir le gel de leur dotation étatique pour 2013 et une baisse en 2014 et 2015. Sans augmentation de leurs impôts, c'est donc la quantité et la qualité du service public qui sont menacées. Les dépenses publiques consacrées à l'outre mer vont aussi diminuer. La ponction opérée par l'impôt sur le revenu qui touchera

les classes moyennes et la stagnation des dépenses publiques locales vont peser sur la consommation qui est l'unique facteur de croissance économique . Cette ponction aura aussi un impact sur la demande touristique qui est notre principale exportation. Avec cette loi de finances la Guadeloupe va encore perdre un temps précieux . De plus en plus un sursaut est indispensable pour aller dans la bonne direction » .

Après examen de la composante colonie de cette loi des finances , elle a publié samedi un deuxième communiqué de sa direction politique :

« **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** a écouté et examiné avec attention la déclaration budgétaire de **VICTORIN LUREL** le ministre français des colonies . Elle constate en liminaire qu'elle est mensongère et truffée de contre vérités qui ne sont pas anodines car elles visent à manipuler les guadeloupéens en tentant de leur faire croire de l'extraordinaire influence de ce sous ministre dans le gouvernement socialiste . En effet, dire que les dépenses de la mission outre mer ont considérablement augmenté est un gros mensonge , comportement dont est coutumier ce ministre . En 2012 , le montant total de la mission outre mer était la suivante : autorisation d'engagement 2,179 €; crédit de paiement 2,034€ . En 2013 ces données sont respectivement selon LUREL de 2,16 et de 2,01 . Par ailleurs , l'opacité organisée depuis longtemps par les autorités coloniales continue puisque elles ne parlent s'agissant des colonies considérée globalement que des crédits d'un ministère croupion qui tout le monde le sait ne représentent que 12 % des dépenses publiques dans ces pays . Comme tous les ans et dans l'indifférence générale sera présenté quelques heures avant le début de la discussion parlementaire un récapitulatif de l'ensemble des dépenses réparti par territoire dont les chiffres sont souvent fantaisistes et qui ne servira à rien . La même opacité est organisée en matière de recettes publiques car aucune indication n'est donnée sur la contribution fiscale des colonisés de la France. Parler de changement et d'ère nouvelle est grotesque quand les traditions et pratiques continuent de plus belle . Ce qui est plus grave c'est la croyance enracinée chez la plupart des acteurs politiques français que l'on règle les problèmes à coups de dépenses publiques supplémentaires. Mais cette époque est désormais révolue, crise de l'endettement oblige. Et il n'y a plus d'échappatoire. Enfin les propos grandiloquents de LUREL sur le changement , ou le développement sont habituels , creux et illustrent un seul objectif faire participer la Guadeloupe et l'ensemble des petites colonies, que les français surveillent avec méticulosité tout en faisant semblant qu'ils ne sont pas intéressés, à

l'effort français de rétablissement de leurs comptes et en réalité de leur souveraineté qui ont été durablement dégradés du fait de la mauvaise gestion de leurs dirigeants depuis de nombreuses années . Les guadeloupéens qui jamais n'ont jamais eu leur mot à dire en matière financière ne sont pas responsables de cette gabegie et n'ont aucune raison de participer à un sauvetage qui a bien mal débuté . La priorité de la Guadeloupe est fondamentalement différente : il nous faut impérativement construire une économie dont la base est sa capacité à produire en grande quantité de la richesse afin que dans les ressources que vont consommer les ménages de notre pays la production marchande soit très majoritaire . Pour atteindre cet objectif il faut une autre politique budgétaire et fiscale , sérieuse et qui fuit les rodomontades et les exagérations de VICTORIN LUREL , des Autorités coloniales et des conservateurs de l'ordre colonial. Le temps qui est de l'argent nous est compté ».

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA DÉFISCALISATION QUI EST UNE PRIME AUX GENS RICHES EST MAINTENUE

"C'est controversé, je le sais, mais c'est provisoire." Sur France 2, jeudi 27 septembre, Jean-Marc Ayrault a tenté de défendre le traitement de faveur accordé aux niches fiscales relatives aux investissements outre-mer. Elles ne seront pas concernées par le plafonnement des avantages fiscaux à 10.000 euros par foyer qui entrera en vigueur l'an prochain, en vertu du projet de loi de finances . Ces niches correspondent notamment au dispositif Girardin, corrigé en 2009 par la loi Lodeom, qui permet de réduire significativement son impôt sur le revenu en investissant dans le locatif colonial. Pourquoi épargner ces niches qui coûtaient en 2011 plus

d'un milliard d'euros à l'Etat? "Nous sommes dans une phase transitoire et nous n'avons pas voulu pénaliser ces territoires, qui vivent très difficilement", a expliqué Jean-Marc Ayrault. Pour LUREL, "ce choix est justifié par la situation économique et sociale très difficile qui frappe nos compatriotes dans nos territoires". "Plafonner les dispositifs visant les colonies au même niveau que les dispositifs français, c'était à coup sûr détourner des outre-mer des flux d'investissements qui sont aujourd'hui indispensables au développement de nos territoires."

L'ampleur de la crise du logement, encore plus grave dans les DOM que dans l'Hexagone, est le principal motif. La situation de La Réunion ou de la Guyane illustre bien ce problème. "C'est un territoire où la croissance démographique est forte car les gens en âge d'avoir des enfants sont très nombreux", explique Eric Wuillai, PDG de CBo Territoria, une société immobilière basée à La Réunion. Il estime les besoins de l'île à 9.000 logements par an, dont 50% relèvent du logement social. "Or, les Réunionnais seuls ne peuvent pas assurer toute la construction nécessaire. On cherche donc des investisseurs sur l'ensemble du territoire national. Si on n'a pas de petit avantage fiscal, on aura peu de chances de les trouver."

Avec le nouveau plafonnement des niches fiscales à 10.000 euros par foyer, ces niches d'outre-mer peuvent apparaître comme une issue de secours idéale aux yeux des hauts revenus. "Ca devrait intéresser plus d'investisseurs", estime Eric Wuillai, pour qui l'offre suivra probablement la demande: "On sent que des acteurs du secteur, qui avaient arrêté des programmes financés par ces dispositifs, vont les relancer."

Mais politiquement, le dossier est délicat. En février dernier, la Cour des comptes avait pointé le gâchis fiscal engendré par le dispositif Girardin, dont elle recommandait la suppression. "Une part significative de la dépense fiscale ne bénéficie pas à l'outre-mer; destinée à rendre attractive la réduction d'impôt, cette part profite aux seuls contribuables bénéficiaires de l'avantage fiscal", pouvait-on lire dans le rapport des magistrats.

Le gouvernement a pourtant décidé de passer outre. "L'Etat prend aussi en compte la contrainte sur les finances publiques", glisse un banquier qui bénéficie de cette niche. "Le gouvernement préfère que les particuliers financent l'outre-mer, car s'il devait se substituer à eux et effectuer des dotations aux investissements, cela aggraverait la dépense publique. Il s'agit donc d'un tour de passe-passe qui permet in fine d'afficher un déficit moindre." Un raisonnement que réfute Eric Wuillai: "Je ne pense pas que le gouvernement veuille se cacher. Pour l'Etat, une niche fiscale est une non-recette, donc l'équivalent d'une dépense."

Dans un contexte de tour de vis fiscal, l'outre-mer devient-il une bonne opportunité pour qui souhaite continuer à réduire son impôt? "Le Girardin offre toujours de bonnes affaires", estime Me François-Xavier Lafarge, avocat fiscaliste chez Altexis. "C'était déjà assez attractif avant car l'offre est là, les prix sont intéressants et la réduction d'impôt aussi." A condition de frapper à la bonne porte: "le marché est trusté par des acteurs spécialisés dans l'outre-mer", poursuit François-Xavier Lafarge. Et de rester prudent pour l'après-2013, car le maintien de cette niche ne devrait être que temporaire.

En conséquence , la Guadeloupe et les dernières colonies de la France son offerts aux gens riches et aux spéculateurs de toute origine . Avec sa spécialisation de consommation de produits importés il nous faut ajouter notre transformation en espace de spéculation . C'est la voie ouverte à toutes sortes de dérives .

LE RETOUR DE LA NATION

La fierté nationale et le patriotisme sont de retour. Partout à l'échelle du monde. Ou presque. Il n'est pas un petit Etat qui, aujourd'hui, n'affiche la fierté de ce qu'il est. Si les indépendances politiques remontent maintenant à plusieurs décennies, l'indépendance économique, en d'autres termes la capacité des Etats anciennement sous le joug de puissances coloniales à vivre hors de toute perfusion financière, est née avec et grâce à la mondialisation. Celle-ci a rebattu profondément les cartes de la puissance et, surtout, a aboli les vieux liens de subordination. L'Afrique s'est, plutôt plus que moins, affranchie de sa dépendance à l'égard des Européens, grâce en partie à son flirt économique et commercial avec la Chine. Les nations asiatiques ont enregistré pour leur part de vrais bonds en termes de niveau de vie qui les autorisent à une réelle liberté de langage. Le Brésil, aujourd'hui, se sent quant à lui porté par un destin qui l'amènera, du moins le pense-t-il, et sans doute a-t-il raison, au premier rang des puissances qui comptent. Enfin, autre illustration, mais la liste pourrait être longue, dopés par leurs ressources énergétiques mais aussi grâce à une gestion intelligente de leur rente, nombre de pays arabo-musulmans comme l'Arabie saoudite et, plus encore, comme le Qatar, achètent à tour de bras des fidélités dans le monde arabe voire au-delà, tout en neutralisant les Occidentaux en venant au secours de leurs industries pour beaucoup déclassées.

Dès lors la contestation, justifiée ou non, du monde occidental se fait à voix haute. Les récents heurts anti-américains dans le monde musulman motivés par la défense d'une certaine identité et d'une spécificité musulmane en sont une criante illustration. Les citoyens sont aujourd'hui fiers, patriotes et l'affichent. Les Etats s'en font le relais. S'il n'y avait certes des enjeux énergétiques mais, surtout, s'il n'existait une vraie pression populaire, les flambées nationalistes en Asie orientale à laquelle on assiste entre la Chine et le Japon à propos des Senkaku, ou entre ce dernier et la Corée sur Takeshima, auraient été bien plus modestes. Ce retour à la fierté de la nation et de la patrie peut aussi trouver sa traduction de manière plus pacifique voire festive. Ainsi en est-il de la commémoration par la Russie de la bataille de Borodino qui opposa les troupes tsaristes et les forces impériales françaises, le 7 septembre 1812, à quelques dizaines de kilomètres à l'ouest de Moscou. Les manifestations dans tout le pays ont été joyeuses mais, au-delà, étaient porteuses du réveil d'un certain patriotisme, d'une fierté de la nation et de son histoire. Le patriotisme est de retour, c'est certain et le phénomène ne va faire que s'amplifier. Partout à l'échelle du monde.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES

LES CONTRIBUABLES FRANÇAIS QUI ONT TOUT PERDU AVEC LE GIRARDIN INDUSTRIEL

13.000 contribuables à la fois dépouillés de leur épargne et poursuivis par le fisc. C'est le bilan, provisoire, de deux affaires où des investissements dans le solaire en outre-mer ont fondu comme neige au soleil. Depuis quelques semaines, des centaines de redressements fiscaux atterrissent dans les boîtes aux lettres de riches contribuables français qui avaient cru faire une bonne affaire en souscrivant, auprès de leurs conseils en gestion de patrimoine, les produits "Girardin Industriel" créés par les sociétés SFER et Gesdom, dirigées par un même homme, Bruno Cohen. Une bonne affaire qui reposait sur un principe simple : devenir propriétaire d'une entreprise de production d'électricité photovoltaïque, revendre l'électricité à EDF et profiter d'une réduction d'impôt égale à la moitié du montant de l'investissement. Le placement idéal... sur le papier ! "Le produit paraissait si convaincant qu'il a d'ailleurs séduit de nombreuses banques et certains conseillers en gestion de patrimoine très connus, dont plusieurs ont dû déposer le bilan depuis..." explique Christian Heylliard, qui dirige l'Agide, l'association des victimes de ce montage. En trois ans, plus de 6.000 personnes ont investi au total près de 80 millions d'euros. Elles font

aujourd'hui l'objet, pour la plupart d'entre elles, d'un redressement par le fisc. 2.500 contribuables de plus auraient également signé dans les deux années suivantes, pour une cinquantaine de millions, mais compte tenu des délais de déclaration, le fisc n'en est encore, pour eux, qu'à l'ouverture des procédures. Que reproche l'administration française à ces contribuables ? Tout simplement d'avoir commencé à défiscaliser alors que leur matériel n'avait pas été livré. Il faut savoir que la réduction d'impôt Girardin industriel n'est acquise que l'année de réalisation de l'investissement. Dans le cas d'une installation photovoltaïque, cela implique, explique l'avocat des contribuables, Me William Laskier, avocat de l'Agide, "que les matériels soient livrés à l'état productif". La société de conseils Diane, dont les juristes ont validé le montage proposé entre 2008 et 2010, assure que ces matériels ont bien été livrés et qu'il ne s'agit que d'une différence d'appréciation entre la loi et l'administration fiscale, que trancheront les tribunaux. Mais les services fiscaux restent sur leurs positions et continuent d'envoyer à tour de bras des "propositions de rectifications" qui se chiffrent, compte tenu des intérêts de retard et des pénalités, en dizaine de millions d'euros... Comme un malheur ne va jamais seul, les propriétaires des panneaux, qui livrent l'électricité produite à une société intermédiaire pour qu'elle soit achetée par EDF, n'auraient pas touché les revenus prévus. Certains d'entre eux ont déjà effectué des signalements auprès de la Répression des fraudes. Et l'examen de leurs PV de livraison avec Factdom, une filiale de SFER, fait apparaître pour certains des signatures non-conformes (pour ne pas dire fausses) et pour d'autres des dates incohérentes. Plusieurs plaintes auprès du Parquet sont en cours de constitution. La situation des 2.500 contribuables qui ont investi depuis 2011 est encore plus délicate. En fin d'année dernière, ils ont été prévenus par Gesdom que les installations qu'ils avaient financées n'avaient pas été raccordées fin décembre et qu'ils n'auraient pas droit à la réduction d'impôt. Mais en plus, ils se sont aperçus qu'ils n'avaient aucune certitude que la cinquantaine de millions qu'ils avaient confiés à Gesdom avaient été réellement investis. Car, comme le souligne Cécile Sauser, présidente du cabinet Diane, "la société refuse de donner le moindre justificatif". La société Gesdom, qui a récemment déménagé de Nanterre à St-Denis de la Réunion, n'a pas pu être jointe par la rédaction. Cette grosse affaire s'ajoute à une autre, qui concerne aussi le "Girardin Industriel" et qui a été découverte cet été. Elle concerne 4.400 contribuables, qui avaient investi une soixantaine de millions dans le même type d'installations photovoltaïque en Outremer. Ils ont été tout simplement roulés dans la farine. Le fisc leur a appris qu'aucune des centrales qu'ils avaient financées ne pouvait fonctionner. Les sociétés DTD/Lynx, qui avaient effectué des montages, avaient seulement consacré 12% des fonds collectés aux achats de matériels et même moins de 5% en Martinique. Le reste ? Envolé ! Et

quant aux (rares) panneaux qui avaient effectivement été installés, ils n'étaient pas conformes. Certains n'avaient même pas de câbles de raccordement ! Ces deux affaires, en cours d'instruction, portent un rude coup à un des plus efficaces de tous les dispositifs anti-impôt. Au moment même où le gouvernement lui donne un nouvel intérêt, en déplaçant son montant, contrairement aux autres niches fiscales.

NOTRE APPRÉCIATION

La défiscalisation considérée par certains et notamment par VICTORIN LUREL le ministre français des colonies comme un formidable outil de croissance économique n'est qu'un mécanisme pour blanchir de l'argent illégal, de mise sous tutelle de la Guadeloupe et d'appropriation par des étrangers riches de notre économie. Il faut la supprimer.

LE PIB FRANÇAIS FAIT DU SUR PLACE

Le PIB français a stagné au second trimestre 2012, selon les données finales publiées vendredi par l'INSEE, confirmant la lecture précédente. Sur un an, l'économie hexagonale progresse de 0,3%. Les dépenses de consommation des ménages sont étales (-0,1% après +0,1%). La formation brute de capital fixe se redresse (+0,5%) après un repli au premier trimestre (-0,8%). Au total, la demande intérieure finale (hors stocks) contribue modestement à l'évolution du PIB : +0,1 point au deuxième trimestre après une contribution neutre au trimestre précédent. Les importations accélèrent (+1,7% après +0,7%) tandis que les exportations restent peu dynamiques (+0,2% après +0,1%). Ainsi, la contribution du solde extérieur à l'évolution du PIB est de nouveau négative ce trimestre (-0,4 point, après -0,1 point le trimestre précédent). Enfin, les variations de stocks des entreprises contribuent positivement à l'évolution de l'activité : +0,3 point au deuxième trimestre, après +0,1 point. Cette situation aura un impact sur l'économie de la Guadeloupe qui en est un petit appendice.

LE YOYO INCOMPRÉHENSIBLE DU PRIX DES CARBURANTS CONTINUE DE PLUS BELLE MALGRÉ LES BELLES PAROLES SUR LA VIE CHÈRE

Selon un communiqué du Préfet de la Guadeloupe, les prix à la pompe baissent d'un centime à partir de lundi. En revanche, celui de la bouteille de gaz augmente de : + 4 centimes. « Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010. Cette décision est la

conséquence d'un accord conclu en septembre dernier pour une durée de trois mois qui prévoit une minoration exceptionnelle du prix du super sans plomb et du gazole. Cet accord prévoit un effort partagé entre, d'une part, l'ensemble des professionnels de la filière pétrolière à hauteur de 3 cts/litre pris sur leur marge et d'autre part le conseil régional pour 3 cts/litre également, déduits de la fiscalité régionale. Dans ces conditions, les prix en Guadeloupe sont les suivants à compter du 1er octobre 2012 à zéro heure :

1°/ - Pour les carburants routiers les prix maxima sont fixés comme suit :

- Super sans plomb : 1,61€/l soit -1ct/l par rapport au prix pratiqué en septembre 2012 (1,62€/l)
- Gazole route : 1,43€/l soit -1ct/l par rapport au prix pratiqué en septembre 2012 (1,44€/l)

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 21,99€ au lieu de 21,95 en septembre 2012, soit une hausse de 4 cts d'euro ».

L'accord qui est à la base de cette décision est contradictoire avec les dispositions du décret du 8 novembre 2010 qui prévoit que le prix des carburants varie en parti avec les cours du pétrole. Or depuis deux mois ces derniers ont surtout diminué . Les autorités françaises continuent d'imposer de l'opacité dans le domaine des prix des carburants et renforcent la manipulation de nos compatriotes . Les prix en Guadeloupe doivent être fixés par les pouvoirs publics après consultation des acteurs économiques , syndicaux et des associations de consommateurs. Les prix qui devraient exister sont: Super sans plomb 1, 30 € ; Gazole 1, 10 € ; Bouteille de gaz 12€

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

Suivez Nous sur }
facebook



AFFAIRES INTERNATIONALES

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

HAÏTI : NOUVELLE STRATÉGIE DE LA BANQUE MONDIALE

Le conseil d'administration de la Banque mondiale a avalisé cette semaine une nouvelle stratégie de deux ans pour Haïti. En réaction au séisme de janvier 2010, des donateurs avaient alloué 500 millions de dollars à Haïti par l'intermédiaire du Mécanisme de riposte aux crises de l'Association internationale pour le développement (IDA) pour la période 2012-2014. La Note de stratégie intérimaire pour Haïti (ISN 2) pour 2013-2014, programme les 245 millions de dollars restants, sous forme de dons, à la suite de la première tranche de 255 millions de dollars qui a été approuvée en décembre 2011. « La nouvelle stratégie de la Banque Mondiale [2013-2014] soutient les priorités et les efforts du Gouvernement. Notre proximité avec des marchés importants et les possibilités substantielles de développement de l'agriculture et du tourisme offrent à Haïti de vraies possibilités de croissance. Afin de tirer parti de ce potentiel, nous allons coopérer avec la Banque et d'autres partenaires pour approfondir les réformes du secteur public et de la gouvernance, accélérer la reconstruction et améliorer le climat des affaires, tout en accordant une attention intense et soutenue aux problèmes de l'emploi et de la réduction de la pauvreté » a déclaré, Marie Carmelle Jean-Marie, la Ministre de l'Économie et des Finances d'Haïti.

Appuyer la fourniture de services de santé prénatale et post-natale à près d'un demi-million de femmes enceintes, et des services de santé à 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans ;

Promouvoir une croissance à large base en restaurant des sites historiques et en encourageant le tourisme dans le Nord ;

Accroître la productivité et la compétitivité du secteur agricole et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes les plus vulnérables ;

Rendre l'administration publique plus responsable, améliorer la transparence de la gestion des finances publiques et renforcer la capacité d'Haïti à assurer la prestation de services à sa population.

« Près de trois ans après le séisme, nous continuons d'investir dans la reconstruction, les services de santé et d'éducation de base, qui sont essentiels pour répondre aux besoins les plus urgents des Haïtiens » a déclaré Hasan Tuluy, Vice-Président de la Banque Mondiale pour l'Amérique latine et les Caraïbes « En outre, dans le cadre de cette stratégie intérimaire, nous soutenons la transition du gouvernement, qui est en train de passer de la réaction à une situation d'urgence à une politique de développement à long terme. Cela veut dire que nous les aidons à renforcer les capacités et les institutions, ainsi qu'à améliorer la situation de l'investissement privé et du développement économique en dehors de Port-au-Prince. » Le Conseil d'Administration a approuvé, dans le cadre de l'enveloppe d'ISN 2, 125 millions de dollars pour les deux projets suivants :

Reconstruction de l'infrastructure électrique et accès à l'électricité : (90 millions de dollars). Ce projet du secteur de l'électricité vise à accroître l'accès au réseau électrique et à améliorer la qualité de l'électricité distribuée à 600,000 habitants des zones urbaines et rurales, à promouvoir le développement de sources d'énergie renouvelable en dehors de Port-au-Prince. Il permettra aussi d'améliorer la viabilité commerciale d'Électricité d'Haïti (EDH), la compagnie d'électricité du secteur public chargée de la distribution et de la transmission de l'énergie. Moins de trois millions d'Haïtiens [environ 25%] ont accès au réseau électrique, ce qui fait d'Haïti le pays dont la consommation d'électricité par habitant est la plus faible d'Amérique latine et des Caraïbes. La qualité de l'électricité fournie se caractérise par des interruptions fréquentes et des tarifs élevés.

Financement supplémentaire du projet de rétablissement d'urgence de l'Infrastructure et des Institutions : Ce projet de 35 millions de dollars, financera le maintien en fonctionnement du principal site de gestion des décombres de Port-au-Prince, la réfection de deux tronçons routiers dans le Nord, qui sont cruciaux pour la croissance économique et le développement du tourisme, et l'amélioration du système de sécurité de la navigation aérienne à l'aéroport de Port-au-Prince.

SYRIE

ENTRETIENS ENTRE IRANIENS ET RUSSES SUR LA SYRIE

Le ministre iranien des Affaires étrangères Ali Akbar Salehi, et son

homologue russe, Sergueï Lavrov ont discuté des derniers développements internationaux, notamment de la crise en Syrie et de négociations entre l'Iran et le groupe 5 +1 (cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne). Les deux ministres des Affaires étrangères réunis à New York en marge de la 67ème session annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU vendredi soir. Ils ont exprimé leur satisfaction du niveau de leurs relations bilatérales tout en soulignant la nécessité d'une coordination et d'une plus large coopération tant sur le plan régional qu'international sur les derniers développements. Se référant aux liens amicaux qui unissent Téhéran et Moscou, le ministre iranien des Affaires étrangères a souligné les points de vue communs qui lient les deux pays sur différents dossiers y compris sur celui de la Syrie.

Le ministre russe des Affaires étrangères a pour sa part déclaré que son pays a toujours insisté sur la nécessité et l'importance de la participation de l'Iran dans le processus de négociation permettant d'aboutir à une solution dans la crise en Syrie. Sergueï Lavrov a insisté sur la nécessité d'une coopération tous azimuts et la poursuite des consultations avec la République Islamique d'Iran pour résoudre la crise syrienne. Les deux ministres des Affaires étrangères ont souligné la nécessité d'adopter un cadre pour résoudre pacifiquement la crise syrienne, tout en appelant à la sauvegarde de la mission de la Ligue arabe et de l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi. Le ministre russe des Affaires étrangères a critiqué, vendredi, les pays qui soutiennent les groupes combattant le président syrien Bachar Al-Assad, estimant que cela « pousse la Syrie encore plus profondément dans un conflit fratricide ». Le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a déclaré devant l'Assemblée générale de l'ONU que le conflit en Syrie devait être résolu par un cessez-le-feu global, la libération des prisonniers et la distribution d'aide humanitaire. Il a affirmé que le nombre de crimes de guerre commis tant par les forces du régime que par les rebelles augmentait.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

Suivez Nous sur }
facebook



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

La plupart des Bourses asiatiques progressent ce matin, pariant sur l'annonce de mesures de stimulation par le gouvernement chinois. Seule la Bourse de Tokyo est en berne (-0,7% vers la fin de la séance) plombée par une forte baisse de la production industrielle en août et par les tensions persistantes avec la Chine au sujet des îles Senkaku-Diaoyu. Sur le 3ème trimestre, le Nikkei aura cédé environ 1,6%, mais progresse encore de 4,8% depuis le début de l'année. Les autres marchés sont en légère hausse, dans le sillage de Wall Street hier soir (+0,5% pour la DJIA, +1,4% pour le Nasdaq) : Hong Kong gagne 0,3%, le Shanghai Composite prend 0,8%, Taiwan prend 0,4% et Séoul monte de 0,2%. De son côté, Sydney progresse de 0,1%, Singapour avance de 0,2% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) bondit de 1,4% en début de séance. Le bilan du troisième trimestre 2012 s'avère plutôt positif dans la région, puis l'indice MSCI Asie Pacifique a gagné 4,7%, soutenu par les assouplissements monétaires des banques centrales mondiales (Fed, BCE, BoJ). L'indice grimpe de 7,8% depuis le début de l'année, après avoir chuté l'an dernier de 17%. Seule la Bourse chinoise est restée sous pression, en baisse de 6,9% au 3ème trimestre pour le Shanghai Composite, qui perd 5,7% depuis le début de l'année. L'indice évolue désormais à son plus bas niveau depuis près de 4 ans, plombé par le ralentissement conjoncturel en Chine et par l'absence de véritable plan de relance de la part des autorités..

ÉTATS UNIS

Le Dow a perdu 0,36%, le S&P 500 0,45% et le Nasdaq 0,65%. Sur la semaine, le Dow cède 1,05%, le S&P 500 1,33%, le Nasdaq 2,0%. Le S&P 500 a gagné 5,76% au troisième trimestre. Wall Street a fini dans le rouge vendredi après de nouveaux indicateurs interprétés comme des signes persistants de faiblesse de l'économie américaine mais la Bourse de New York affiche sa meilleure performance pour un troisième trimestre depuis 2010. L'indice Standard & Poor's 500, principale référence des investisseurs professionnels, a progressé de 5,76% en trois mois, principalement grâce aux espoirs placés dans les mesures exceptionnelles annoncées ou mises en oeuvre par les principales banques centrales de la planète. Depuis le 1er janvier, il affiche une progression de 14,6%. La journée de vendredi a toutefois été plus difficile pour les actions américaines en raison d'indicateurs économiques jugés décevants: l'indice des directeurs d'achats de la région de Chicago a notamment reculé à 49,7 en septembre, traduisant une contraction de l'activité, alors que les économistes interrogés par Reuters l'attendaient inchangé à 53,0.

EUROPE

A la clôture, le Cac 40 recule de 2,46% à 3.354,82 points dans un volume d'affaires de 3,3 milliards d'euros. En cette fin de trimestre, la séance a été marquée par des ajustements de positions. Sur trois mois, le baromètre parisien progresse de 4,95%. Ailleurs en Europe, le Footsie londonien cède 0,65%, le Dax de Francfort perd 0,87%, à Milan le FTSE Mib flanche de 2,29% et, à Madrid, l'Ibex 35 baisse de 1,71%. L'Euro Stoxx 50 des valeurs de la zone euro faiblit d'un peu plus de 2%. A New York, le Dow Jones s'inscrit glisse de 0,55% et le Nasdaq Composite de 0,65%.

CHANGE

L'euro reculait vendredi face au dollar, affecté par la fébrilité des investisseurs face à la situation en Espagne et par des mouvements techniques de fin de trimestre. Vers 21H00 GMT (23H00 à Paris), l'euro valait 1,2856 dollar, contre 1,2911 dollar jeudi vers 21H00 GMT. La monnaie européenne était aussi en baisse face à la monnaie nippone, à 100,12 yens contre 100,19 yens la veille. Le dollar progressait par rapport à la devise japonaise, à 78,88 yens contre 77,60 yens jeudi soir. Vers 21H00 GMT, la livre britannique était quasi stable face à l'euro, à 79,54 pence pour un euro, mais reculait face au billet vert, à 1,6157 dollar. La devise helvétique gagnait un peu de terrain face à l'euro, à 1,2083 franc suisse pour un euro, mais repartait à la baisse face au billet vert, à 0,9397 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2847 yuans pour un dollar contre 6,3024 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont terminé en hausse vendredi sur le marché new-yorkais mais les incertitudes liées à l'Espagne, ont limité la progression des cours après celle de 2% enregistrée la veille. Sur le Nymex, le contrat novembre sur le brut léger américain (WTI) a fini sur un gain de 34 cents, soit 0,37%, à 92,19 dollars le baril. Il avait évolué auparavant entre 91,40 et 92,71 dollars. Sur l'ensemble du troisième trimestre, le prix du baril de WTI a augmenté de 8,5%, en dépit d'une baisse de 4,4% sur le seul mois de septembre. Au moment de la clôture à New York, le Brent avançait de 20 cents (+0,18%) à 112,19 dollars.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA

Suivez Nous sur }
facebook



MANAGEMENT ET DROIT

ENFIN LES CHÔMEURS SE REBIFFENT

Pôle Emploi a été condamné deux fois en 2012 . 1ère condamnation : 8 février 2012 : Pôle Emploi a l'obligation d'informer complètement les demandeurs d'emploi sur le contenu de leurs droits. 2ème condamnation : 11 septembre 2012 : Pôle Emploi a l'obligation de mettre en œuvre toutes les actions permettant aux chômeurs d'obtenir un emploi dans les meilleurs délais possibles.

1ère condamnation : 8 février 2012 : Pôle Emploi a l'obligation d'informer complètement les demandeurs d'emploi sur le contenu de leurs droits.

Les faits :

Mme X, travailleur sans emploi, percevait une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ; puis elle a sollicité de l'Assédic (devenue Pôle Emploi) le bénéfice d'une allocation de solidarité spécifique (ASS) qui lui a été accordée. Un an plus tard, elle obtient le versement d'une allocation équivalent retraite (AER). Estimant avoir été insuffisamment informée de ses droits à cette allocation équivalent retraite, dont le montant est supérieur à celui de l'ASS, Mme X. met en cause la responsabilité de l'Assédic.

La décision :

L'ASSEDIC est condamnée pour défaut d'information : elle n'a pas suffisamment informé Mme X... de son droit à l'AER et ne l'a pas mise en mesure de connaître ses droits en rapport avec cette allocation de substitution, du seul fait qu'elle ne lui a pas adressé directement le formulaire nécessaire à son paiement, privilégiant au contraire le paiement de l'Allocation spécifique de solidarité en lui adressant le formulaire prévu à cet effet. En conséquence, l'Assédic doit indemniser Mme X. du montant cumulé des AER qu'elle aurait dû percevoir sur cette période de deux ans, soit près de 15 000 euros.

Ce qu'il faut retenir :

Les organismes d'assurance chômage ont l'obligation d'assurer l'information complète des demandeurs d'emploi. Ainsi, lorsqu'un travailleur privé d'emploi est susceptible de pouvoir bénéficier de deux types d'allocations, Pôle Emploi doit lui donner une information complète sur chacune d'entre elles. A défaut, Pôle Emploi doit être condamné à indemniser le demandeur d'emploi du préjudice subi.

2ème condamnation : 11 septembre 2012 : Pôle Emploi a l'obligation de mettre en œuvre toutes les actions permettant aux chômeurs d'obtenir un emploi dans les meilleurs délais possibles.

Les faits :

Mr K., travailleur privé d'emploi s'inscrit dans une agence de Pôle Emploi en février 2009 et signe, le même jour, un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) correspondant à sa recherche d'emploi en tant que « responsable de la gestion et des services centraux » mentionnant le salaire souhaité ainsi que sa mobilité géographique. Le contrat précise que des offres d'emploi et de formation seront mises à sa disposition ainsi que des outils en libre accès, qu'il peut consulter le site internet de Pôle Emploi et qu'il bénéficiera « d'un suivi mensuel personnalisé avec un conseiller » ; il est suivi par l'agence trois mois afin de cibler les emplois susceptibles de lui convenir en fonction de ses compétences ; sans aucun contact avec les conseillers de Pôle Emploi, il demande le bénéfice, qui lui est accordé, d'une journée de formation à la création d'entreprise un an plus tard, prolongée deux mois plus tard d'un rendez-vous sans actualisation de son PPAE ; l'agence de Pôle Emploi lui propose d'adhérer à une prestation d'accompagnement spécifique destinée aux cadres expérimentés sur plusieurs rencontres, M. K. ne va pas pouvoir obtenir les entretiens qu'il sollicite malgré différents courriers qui demeurent sans réponse de son conseiller ; un entretien téléphonique lui est enfin proposé, après 6 mois de démarches infructueuses. le 17 mai 2011 à l'issue duquel un nouveau projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) est envoyé à Mr K., sans avoir fait l'objet d'une actualisation par rapport à celui signé en février 2009.

La décision :

Statuant en référé (procédure d'urgence), le Tribunal administratif de Paris constate que Mr K., qui a toujours été en situation de recherche active d'emploi, n'a pas bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement régulier suffisamment personnalisé de la part de Pôle Emploi, en méconnaissance de ses missions, telles qu'issues de l'article L 5312-1 du code du travail. Par conséquent, le Tribunal relève les carences graves et caractérisées de Pôle Emploi, institution qui, si elle ne peut être soumise à une obligation de résultat, doit cependant mettre en œuvre, avec les moyens dont elle dispose, toutes les actions susceptibles de permettre à chacun d'obtenir un emploi dans les meilleurs délais possibles au regard de la situation du marché du travail. le Tribunal administratif de Paris fonde sur sa décision sur le droit à l'emploi : « le droit à l'emploi découle de la liberté fondamentale proclamée par l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » ; de même, le 5ème alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, auquel se réfère la Constitution du 4 octobre 1958, pose le principe fondamental selon lequel : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. » Il relève que la carence caractérisée de Pôle Emploi, dans la mise en œuvre des moyens administratifs destinés à permettre l'accès à un emploi au plus grand nombre possible d'intéressés, constitue une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté fondamentale qu'est le droit d'obtenir un emploi, dès lors qu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne concernée. Le tribunal enjoint donc à l'agence Pôle Emploi de recevoir Mr K. dans les huit jours, de mettre à jour son PPAE

et de l'accompagner dans sa recherche d'emploi, en lui adressant régulièrement, dans la mesure du possible, des offres d'emploi en lien avec ses compétences, voire en lui proposant des formations ou une reconversion adaptées.

Ce qu'il faut retenir :

Les demandeurs d'emploi doivent bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement régulier suffisamment personnalisé de Pôle Emploi, afin de leur permettre d'obtenir un emploi dans les meilleurs délais possibles au regard de la situation du marché du travail. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent saisir le Juge administratif, en référé, afin qu'il enjoigne à Pôle Emploi de mettre en œuvre sans délai ce suivi.

Tribunal administratif de Paris, 11 septembre 2012 n°1216080/9

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3
INVESTISSEMENT 2010 : 0,8
EXPORTATIONS 2010 : 0,3
DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610
OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE